

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS  
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

**AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON  
MOLIE (106-2022)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°19-2021 du 22 mars 2021, le conseil municipal a décidé de retenir, pour la maîtrise d'œuvre de réhabilitation de la Maison Molié, le groupement SARL D'ARCHITECTURE GOUBERT ET LANDES/ AEC EXPERTISES SARL/ SETES SA INGENIERIE pour un montant de 66 150 € HT correspondant à une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 700 000 € HT.

Pour faire suite à la validation par le conseil municipal du 21 novembre 2022, de l'avant-projet d'un montant de 975 000 € HT, correspondant au coût global des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage, il convient de procéder à l'avenant de maîtrise d'œuvre.

Après négociation, le montant de 66 150 € (9.43 % du coût prévisionnel) serait porté à 81 000 € HT (8.31 % du coût prévisionnel).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide l'avenant de maîtrise d'œuvre du groupement SARL D'ARCHITECTURE GOUBERT ET LANDES/ AEC EXPERTISES SARL/ SETES SA INGENIERIE portant le montant de 66 150 € HT à 81 000 € HT.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau